



MARCHES PUBLICS
REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

**APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE DISPOSITIFS MEDICAUX, STERILES OU NON-STERILES,
UTILISES EN ANESTHESIE-REANIMATION-REEDUCATION DANS LE CADRE DE LA FONCTION RESPIRATOIRE**

HOSPICES CIVILS DE LYON
Direction des Achats
GHT VAL RHONE CENTRE
Départements marchés & Support
Cellule Marchés Produits de Santé
45 rue Villon - CS 48283
69373 LYON CEDEX 08

**Date et heure limites de réception des offres :
LUNDI 11 MAI 2026 à 12 heures 00**

🔗 REPONSE DEMATERIALISEE OBLIGATOIRE 🔗

REGLEMENT DE LA CONSULTATION**SOMMAIRE**

ARTICLE PREMIER : OBJET, FORME ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - FORME DE LA CONSULTATION	4
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	5
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS	6
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	6
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION – OPTIONS	6
2.2 – VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	7
2.2.1 – VARIANTES	7
2.2.2 – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	7
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	8
2.4 –MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT :	8
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
ARTICLE 4 - MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION.	9
ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	10
ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	14
6.1 – EXAMEN DE LA CANDIDATURE	14
6.2 – EXAMEN DES OFFRES	14
6.3 – ATTRIBUTION	15
6.3.1 – JUGEMENT DES OFFRES ET INFORMATIONS DES SOUMISSIONNAIRES EVINCES	15
6.3.2 – DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ATTRIBUTAIRE AVANT LA SIGNATURE DU MARCHE	15
6.3.3 – SIGNATURE INDIVIDUELLE DES FICHIERS PAR L'ATTRIBUTAIRE	16
ARTICLE 7 : REMISE DES PLIS PAR VOIE DEMATERIALISE – CERTIFICAT ELECTRONIQUE DE SIGNATURE	17
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	18
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	18
ARTICLE 9 : SPECIMENS ET ECHANTILLONS	19

LISTE DES ANNEXES : CF. Article 3

Préambule :

Les articles L6132-1 à L6132-6, R6132-1 et suivant du Code de la Santé Publique instituent les Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT).

La convention constitutive conclue le 10 février 2023 et approuvée par arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes N° 2023-17-0036 du 27 février 2023, institue le GHT Val Rhône Centre.

Par avenant à la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) « Val Rhône Centre » en date du 26 novembre 2025, il a été acté l'intégration du Centre Hospitalier Le Vinatier, sis 95 boulevard Pinel à BRON 69678 CEDEX, audit GHT, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vu l'arrêté N°2025-17-1151 de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes approuvant l'avenant à la convention constitutive susvisé ;

Vu l'arrêté N°2025-17-1152 de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes portant modification de la composition du GHT « Val Rhône Centre » ;

Le GHT « Val Rhône Centre » est composé des établissements suivants :

- Les Hospices Civils de Lyon, dont le siège est situé 3 quai des Célestins, 69002 LYON, désignés **établissement support** ;
- Le Centre Hospitalier de Beaurepaire dont le siège est situé 41 avenue Louis Michel Villaz, 38270 Beaurepaire ;
- Le Centre Hospitalier de Condrieu dont le siège est situé 10 rue de la Pavie, 69420 Condrieu ;
- Le Centre Hospitalier de Givors dont le siège est situé 9 avenue Professeur Fleming BP122, 69700 Givors ;
- Le Centre Hospitalier du Mont d'Or, dont le siège est situé 6 rue Notre Dame, 69250 Albiigny sur Saône ;
- L'hôpital Intercommunal de Neuville et Fontaines sur Saône dont le siège est situé 53 Chemin de Parenty, 69250 Neuville sur Saône ;
- Le Centre Hospitalier du Pilat Rhodanien dont le siège est situé 1 place Abbé Vincent, 42410 Pélussin ;
- Le Centre Hospitalier de Sainte Foy lès Lyon dont le siège est situé 78 chemin de Montray, 69110 Sainte Foy lès Lyon ;
- Le Centre Hospitalier de Vienne dont le siège est situé montée du docteur Chapuis BP127, 38200 Vienne ;
- Le Centre Hospitalier Le Vinatier, dont le siège est situé 95 boulevard Pinel, BRON 69678 Cedex.

Article premier : Objet, forme et organisation de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

*Le présent appel d'offres ouvert a pour objet :

LA FOURNITURE DE DISPOSITIFS MEDICAUX, STERILES OU NON-STERILES, UTILISES EN ANESTHESIE-REANIMATION-REEDUCATION DANS LE CADRE DE LA FONCTION RESPIRATOIRE

***Lieu(x) d'exécution : Métropole Lyonnaise, le département du Var, les Etablissements parties du GHT**

*Les Hospices Civils de Lyon : voir annexe 3 au CCAP pour le détail des adresses

*Les Etablissements parties au GHT : voir annexe 5 au CCAP pour le détail des adresses :

- Le Centre Hospitalier de Beaurepaire dont le siège est situé 41 avenue Louis Michel Villaz, 38270 Beaurepaire ;
- Le Centre Hospitalier de Condrieu dont le siège est situé 10 rue de la Pavie, 69420 Condrieu ;
- Le Centre Hospitalier de Givors dont le siège est situé 9 avenue Professeur Fleming BP122, 69700 Givors ;
- Le Centre Hospitalier du Mont d'Or, dont le siège est situé 6 rue Notre Dame, 69250 Albigny sur Saône ;
- L'hôpital Intercommunal de Neuville et Fontaines sur Saône dont le siège est situé 53 Chemin de Parenty, 69250 Neuville sur Saône ;
- Le Centre Hospitalier du Pilat Rhodanien dont le siège est situé 1 place Abbé Vincent, 42410 Pélussin ;
- Le Centre Hospitalier de Sainte Foy lès Lyon dont le siège est situé 78 chemin de Montray, 69110 Sainte Foy lès Lyon ;
- Le Centre Hospitalier de Vienne dont le siège est situé montée du docteur Chapuis BP127, 38200 Vienne ;
- Le Centre Hospitalier Le Vinatier, dont le siège est situé 95 boulevard Pinel, BRON 69678 Cedex.

1.2 - Forme de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles L2124-2 et R 2124-2, R2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire passé en application de l'article L2125-1 du Code de la commande publique et est conclu, sans minimum et avec un maximum en valeur, par lot. Les bons de commande seront émis par les établissements au fur et à mesure des besoins.

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en lots, selon le détail suivant :

LOT	LIBELLE DU LOT	MONTANT MINIMUM POUR LA DUREE TOTALE DU MARCHE HT	MONTANT MAXIMUM POUR LA DUREE TOTALE DU MARCHE HT
LOT 1	SYSTEME DE FIXATION DE SONDE D'INTUBATION ADULTE ET DE PREFERENCE PEDIATRIQUE	sans montant	108 000 €
LOT 2	SYSTEME DE FIXATION POUR CANULES DE TRACHEOTOMIE ADULTE ET PEDIATRIQUE	sans montant	60 800 €
LOT 3	SONDE D'INTUBATION OU ENDOTRACHEALE COURBE, UU, STERILE AVEC BALLONNET BASSE PRESSION POUR ADULTES	sans montant	177 600 €
LOT 4	SONDE D'INTUBATION OU ENDOTRACHEALE COURBE, UU, STERILE, AVEC BALLONNET BASSE PRESSION FORME ENTONNOIR (OU PIRIFORME) AVEC ET SANS ASPIRATION SUB GLOTTIQUE	sans montant	187 200 €
LOT 5	SONDE D'INTUBATION ENDOTRACHEALE COURBE, UU, STERILE, AVEC BALLONNET BASSE PRESSION ET ASPIRATION SUB-GLOTTIQUE POUR ADULTES	sans montant	34 400 €
LOT 6	SONDE D'INTUBATION ENDOTRACHEALE UU, STERILE, ARMEE, AVEC BALLONNET BASSE PRESSION AVEC ET SANS MANDRIN POUR ADULTES.	sans montant	241 600 €
LOT 7	SONDE D'INTUBATION ENDOTRACHEALE UU, STERILE, ARMEE MANDRINEE AVEC BALLONNET BASSE PRESSION ET RACCORD DROIT OBLIGATOIREMENT DECONNECTABLE POUR ADULTES.	sans montant	6 400 €
LOT 8	SONDE D'INTUBATION ENDOTRACHEALE UU, STERILE, ARMEE, AVEC BALLONNET BASSE PRESSION, SANS MANDRIN POUR PEDIATRIE	sans montant	110 400 €
LOT 9	SONDE D'INTUBATION ENDOTRACHEALE COURBE, UU, STERILE, SANS BALLONNET, AVEC RACCORD DROIT DESADAPTABLE POUR PATIENT EN REANIMATION PEDIATRIQUE ET NEONATOLOGIE	sans montant	10 400 €
LOT 10	SONDE D'INTUBATION ENDOTRACHEALE COURBE, UU, STERILE, AVEC BALLONNET, AVEC RACCORD DROIT DESADAPTABLE POUR PATIENT EN SERVICE DE REANIMATION PEDIATRIQUE	sans montant	36 000 €
LOT 11	SONDE D'INTUBATION ENDOTRACHEALE COURBE, UU, STERILE, AVEC BALLONNET TRES BASSE PRESSION TYPE MICROCUFF OU EQUIVALENT DANS LES PERFORMANCES TECHNIQUES POUR NEONATOLOGIE ET PETITE PEDIATRIE	sans montant	39 200 €
LOT 12	SONDE D'INTUBATION ENDOTRACHEALE UU STERILE PREFORMEE INTUBATION NASALE AVEC BALLONNET BASSE PRESSION POUR PATIENT ADULTE	sans montant	50 400 €
LOT 13	SONDE D'INTUBATION SELECTIVE UU STERILE DROITE/GAUCHE AVEC BALLONNET BASSE PRESSION, SANS ERGOT, POUR PATIENT ADULTE ET PEDIATRIQUE	sans montant	137 600 €
LOT 14	MANDRIN MALLEABLE UU COURT STERILE OU NON POUR SONDE D'INTUBATION	sans montant	31 200 €
LOT 15	MANDRIN CREUX ECHANGEUR DE SONDE D'INTUBATION UU STERILE	sans montant	43 200 €
LOT 16	MASQUE LARYNGEE REANIMATION NEONATALE	sans montant	6 000 €
LOT 17	SONDE D'ASPIRATION UU STERILE POUR ESPACE NASO PHARYNGE OU TRACHEOTOMIE 15CM	sans montant	50 400 €
LOT 18	SONDE D'ASPIRATION UU STERILE 30CM POUR TRACHEOTOMIE OU ASPIRATION BUCCALE	sans montant	80 800 €
LOT 19	SONDE D'ASPIRATION TRACHEOBRONCHIQUE UU STERILE GRADUEE AVEC CONTRÔLE D'ASPIRATION DIGITAL	sans montant	180 000 €
LOT 20	SONDE D'ASPIRATION TRACHEOBRONCHIQUE STERILE UU PEDIATRIQUE AVEC GODET SOUPLE	sans montant	56 000 €
LOT 21	SYSTÈME CLOS D'ASPIRATION TACHEOBRONCHIQUE STERILE PEDIATRIQUE ET NEONATOLOGIE	sans montant	429 600 €
LOT 22	TUBE NASOPHARYNGE UU TYPE WENDL AVEC BAGUE D'AJUSTAGE	sans montant	67 200 €
LOT 23	NEZ ARTIFICIEL DE FORME HORIZONTALE FILTRE HUMIDIFICATEUR ET ECHANGEUR DE CHALEUR POUR TRACHEOTOMIE	sans montant	84 000 €

LOT 24	NEZ ARTIFICIEL: FILTRE HUMIDIFICATEUR ET ECHANGEUR DE CHALEUR POUR TRACHETOMIE UU STERILE OU NON STERILE, A FORME RONDE	sans montant	24 000 €
LOT 25	FILTRES RESPIRATOIRES HEPA MECANQUES: D'ANESTHESIE, DE RESPIRATEUR ET POUR PATIENT EN DE REANIMATION	sans montant	864 000 €
LOT 26	CATHETER MOUNT 15CM AVEC RACCORD	sans montant	107 200 €
LOT 27	PROTECTION DENTAIRE POUR LARYNGOSCOPIE AVEC CORDON UU STERILE OU NON	sans montant	18 000 €
LOT 28	PROTECTION DENTAIRE POUR LARYNGOSCOPIE SANS CORDON UU STERILE OU NON	sans montant	42 000 €
LOT 29	CIRCUITS ET TUYAUX DE VENTILATION POUR RESPIRATEURS SPECIFIQUES	sans montant	60 800 €
LOT 30	RACCORD ET CONSOMMABLES DIVERS POUR CIRCUIT DE VENTILATION	sans montant	7 200 €
LOT 31	ASPIRATEUR DE MUCOSITES STERILE AVEC SONDE(S) ET GRAND GODET	sans montant	18 400 €
LOT 32	ASPIRATEUR DE MUCOSITES, POUR LAVAGE BROCHOALVEOLAIRE (LBA) AVEC ROBINET LUER LOCK	sans montant	4 000 €
LOT 33	ASPIRATEUR DE MUCOSITES POUR EXAMENS PAR FIBROSCOPIE OU BRONCHOSCOPIE RECIPIENT PETIT VOLUME AVEC BOUCHON	sans montant	36 800 €
LOT 34	ASPIRATEUR DE MUCOSITES POUR EXAMENS PAR FIBROSCOPIE OU BRONCHOSCOPIE RECIPIENT GRAND VOLUME	sans montant	89 600 €
LOT 35	ASPIRATEUR DE MUCOSITES RECIPIENT 25ML, STERILE AVEC SONDE(S) GAMME POUR NOUVEAU NE A L'ADULTE	sans montant	36 000 €
LOT 36	SPIROMETRE DEBIMETRIQUE ET VOLUMETRIQUE D'ENTRAINEMENT, PATIENT UNIQUE	sans montant	306 400 €
LOT 37	BOUCHON DE RINCAGE POUR LIGNE D'ASPIRATION ET STOP VIDE AVEC SUPPORT D'ACCROCHE INTEGRE	Sans montant	36 000€

Au niveau du CCTP, les quantités évaluées en fonction d'un recensement des besoins, sont seulement prévisionnelles et annuelles (voir Annexe 1 CCTP_ catalogue des besoins).

1.4 - Conditions de participation des candidats

Aucune forme de groupement n'est imposée par la personne publique.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

La présente consultation interdit aux candidats de présenter pour le marché ou/l'ensemble des lots plusieurs offres en agissant à la fois :

- 1/ en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements
- 2/ en qualité de membre de plusieurs groupements.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution – Options

Le marché est conclu pour une période initiale à compter 01/10/2026 ou de la date de notification si celle-ci est postérieure. La période initiale du marché se terminera le 30/09/2028.

Le marché pourra tacitement être reconduit 1 fois pour une durée de 2 ans pour chaque reconduction, sauf décision contraire de l'acheteur intervenant au minimum 3 mois avant la fin de chaque période. Le marché aura une date de fin au 30/09/2030. Le titulaire ne peut s'opposer à cette reconduction.

Si le pouvoir adjudicateur, n'a pas notifié de décision de non reconduction du marché par écrit au moins trois mois avant la fin de période de validité en cours, le marché est réputé reconduit tacitement. Le titulaire ne pourra pas refuser cette reconduction.

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché sont fixés dans le cadre de l'article 3.1 du C.C.A.P.

2.2 – Variantes et prestations supplémentaires ou alternatives

2.2.1 – Variantes

Sans objet

2.2.2 – Prestations supplémentaire éventuelles facultatives

Les prestations supplémentaires éventuelles facultatives sont demandées par les Hospices Civils de Lyon. L'acceptation de ces prestations est à l'appréciation du pouvoir adjudicateur.

Chaque candidat peut remettre une proposition pour chacune des prestations supplémentaires ou alternatives suivantes :

- **Confere P26_034_CCTP_Annexe 1_Catalogue des besoins**
- **Confere P26_034_CCTP**

NUMERO LOT	LIBELLE DU LOT(100 Car Max)	LIBELLE PSEF
LOT 1	SYSTEME DE FIXATION DE SONDE D'INTUBATION ADULTE ET DE PREFERENCE PEDIATRIQUE	SYSTÈME DE FIXATION DE SONDE PAR LACET PEDIATRIQUE
LOT 1	SYSTEME DE FIXATION DE SONDE D'INTUBATION ADULTE ET DE PREFERENCE PEDIATRIQUE	BOBINE LACETTE COTON NON DECOUPEE
LOT 1	SYSTEME DE FIXATION DE SONDE D'INTUBATION ADULTE ET DE PREFERENCE PEDIATRIQUE	AUTRES DISPOSITIFS DE FIXATION DE SONDES ENDOTRACHEALES
LOT 2	SYSTEME DE FIXATION POUR CANULES DE TRACHEOTOMIE ADULTE ET PEDIATRIQUE	AUTRES DISPOSITIFS DE FIXATION DE CANULE DE TRACHEOTOMIE
LOT 2	SYSTEME DE FIXATION POUR CANULES DE TRACHEOTOMIE ADULTE ET PEDIATRIQUE	FIXATION PETITE PEDIATRIE, NOUVEAUX NES
LOT 5	SONDE D'INTUBATION ENDOTRACHEALE COURBE, UU, STERILE, AVEC BALLONNET BASSE PRESSION ET ASPIRATION SUB-GLOTTIQUE POUR ADULTES	SONDE COURBE, UU, STERILE, AVEC BALLONNET BASSE PRESSION ET ASPIRATION SUB-GLOTTIQUE PEDIATRIQUE
LOT 8	SONDE D'INTUBATION ENDOTRACHEALE UU, STERILE, ARMEE, AVEC BALLONNET BASSE PRESSION, SANS MANDRIN POUR PEDIATRIE	SONDE UU, STERILE, ARMEE, AVEC BALLONNET BASSE PRESSION, AVEC MANDRIN, POUR PATIENTS PEDIATRIQUES
LOT 8	SONDE D'INTUBATION ENDOTRACHEALE UU, STERILE, ARMEE, AVEC BALLONNET BASSE PRESSION, SANS MANDRIN POUR PEDIATRIE	SONDE UU STERILE ARMEE SANS BALLONNET AVEC ET OU SANS MANDRIN POUR PATIENTS PEDIATRIQUES
LOT 12	SONDE D'INTUBATION ENDOTRACHEALE UU STERILE PREFORMEE INTUBATION NASALE AVEC BALLONNET BASSE PRESSION POUR PATIENT ADULTE	SONDE UU, STERILE, PREFORMEE, NASALE, SANS BALLONNET BP, POUR ADULTES
LOT 12	SONDE D'INTUBATION ENDOTRACHEALE UU STERILE PREFORMEE INTUBATION NASALE AVEC BALLONNET BASSE PRESSION POUR PATIENT ADULTE	SONDE UU, STERILE, PREFORMEE, NASALE, AVEC ET SANS BALLONNET BP, POUR PEDIATRIE
LOT 12	SONDE D'INTUBATION ENDOTRACHEALE UU STERILE PREFORMEE INTUBATION NASALE AVEC BALLONNET BASSE PRESSION POUR PATIENT ADULTE	SONDE UU, STERILE, PREFORMEE, ORALE, AVEC ET SANS BALLONNET ADULTE ET PEDIATRIE
LOT 22	TUBE NASOPHARYNGE UU TYPE WENDL AVEC BAGUE D'AJUSTAGE	RACCORD DROIT, RIGID, POUR UTILISATION AVEC SONDE DE WENDL
LOT 23	NEZ ARTIFICIEL DE FORME HORIZONTALE FILTRE HUMIDIFICATEUR ET ECHANGEUR DE CHALEUR POUR TRACHEOTOMIE	AUTRES NEZ ARTIFICIELS EN RAPPORT AVEC LA DEFINITION DU LOT
LOT 23	NEZ ARTIFICIEL DE FORME HORIZONTALE FILTRE HUMIDIFICATEUR ET ECHANGEUR DE CHALEUR POUR TRACHEOTOMIE	ACCESSOIRE POUR CANULE DE TRACHEOTOMIE
LOT 24	NEZ ARTIFICIEL: FILTRE HUMIDIFICATEUR ET ECHANGEUR DE CHALEUR POUR TRACHEOTOMIE UU STERILE OU NON STERILE, A FORME RONDE	AUTRES NEZ ARTIFICIELS EN RAPPORT AVEC LA DEFINITION DU LOT
LOT 24	NEZ ARTIFICIEL: FILTRE HUMIDIFICATEUR ET ECHANGEUR DE CHALEUR POUR TRACHEOTOMIE UU STERILE OU NON STERILE, A FORME RONDE	ACCESSOIRE POUR CANULE DE TRACHEOTOMIE
LOT 26	CATHETER MOUNT 15CM AVEC RACCORD	AUTRES CATHETERS MOUNT
LOT 27	PROTECTION DENTAIRE POUR LARYNGOSCOPIE AVEC CORDON UU STERILE OU NON	AUTRE MODELE OU TAILLE DE PROTECTION DENTAIRE AVEC CORDON
LOT 28	PROTECTION DENTAIRE POUR LARYNGOSCOPIE SANS CORDON UU STERILE OU NON	AUTRE MODELE OU TAILLE DE PROTECTION DENTAIRE SANS CORDON
LOT 36	SPIROMETRE DEBIMETRIQUE ET VOLUMETRIQUE D'ENTRAINEMENT, PATIENT UNIQUE	DISPOSITIFS POUR LA PEDIATRIE

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 330 **jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 –Mode de règlement du marché et modalités de financement :

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et financés selon les modalités suivantes :

- Financement : Budget de l'Etablissement Public de santé,
- Paiement : selon les dispositions du Code de la commande publique.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché, contient les pièces suivantes :

- Règlement de consultation P26_034 et annexes :
 - Annexe 1 : RC_Annexe1_Appellation_pieces marche
 - Annexe 2 : RC_Annexe2_Procedure Réponses dématérialisées
 - Annexe 3 : RC_Annexe3 _Dume Mode opératoire Fournisseurs
 - Annexe 4 : RC Annexe 4 _ Notice cerbere

- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) P26_034 et annexes :
 - Annexe 1 : CCAP Annexe 1 Info HCL Facturation

Annexe 2 : CCAP_Annexe2_Risques généraux
Annexe 3 : CCAP_Annexe3_Liste pharmaciens et PUI
Annexe 4 : CCAP_Annexe4 Adresse et conditions logistiques du GHT
Annexe 5: CCAP_Annexe5_Info Facturation parties GHT
Annexe 6 : CCAP_Annexe6_Comptables assignataires EP_GHT

- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) P26_034 et annexes :
Annexe 1 : CCTP Annexe 1 Catalogue des besoins
Annexe 2 : CCTP Annexe 2 Base de données volumétrie
Annexe 3 : CCTP Annexe 3 Spécimens échantillons (Liste des spécimens et échantillons à remettre)

- DCE – Liste des documents à compléter par le candidat :
P26_034_DF_tableau offre prix dématérialisée « .cmp » qui devient « .cry »
P26_034_DC_DC1_NomFournisseur
P26_034_DC_DC2_NomFournisseur
P26_034_EXE_Att Légales
P26_034_Fiche_Renseignements fournisseur
P26_034_QUESTIONNAIRE_Prestations du fournisseur
P26_034_Mémoire technique
P26_034_Questionnaire Annexe RSE

Le candidat doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Celle-ci permettra aux HCL la notification de document et/ou la transmission d'informations.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 4 - Modalités d'obtention du dossier de consultation.

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est pas obligatoire.

Toutefois, les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des candidats sur le fait que l'identification permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Le dossier de consultation est téléchargeable en se connectant à :

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents de la consultation, les candidats devront disposer des logiciels leur permettant de lire les formats suivants :

- .zip, .rar ;

- Excel, Word, PowerPoint, Access (Pack Microsoft Office 2003 ou supérieur) ;

- PDF.

Il est fortement recommandé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme, avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des compléments qui lui seraient apportés.

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

Le retrait du dossier de consultation par voie dématérialisée ne préjuge pas du mode de transmission qui sera choisi par le candidat pour la présentation de sa candidature et de son offre.

Article 5 : Présentation des candidatures et des offres

✎ Les candidats doivent OBLIGATOIREMENT répondre par voie dématérialisée ✎

Chaque candidat ou membre du groupement aura à produire un dossier complet comprenant impérativement les pièces visées aux A et B du présent article.

Les éléments du dossier de candidature ainsi que les offres des candidats sont entièrement rédigés en langue française et exprimés en EUROS.

Il est formellement demandé aux candidats de soigner la présentation de leur réponse et d'organiser les documents qui la composent de la manière suivante :

- un répertoire « candidature » comprenant toutes les pièces exigibles au niveau candidature;
- un répertoire « documents financiers » comprenant notamment le cadre de l'offre financière
- un répertoire « documents techniques »

Il est également formellement demandé aux candidats d'utiliser des libellés de fichier court (moins de 30 caractères) et en rapport avec le contenu dudit fichier

A) Documents relatifs à la candidature :

Les candidats peuvent :

- soit déposer une candidature par le biais du DUME (Cas 1)
- soit déposer une candidature hors DUME par le biais des formulaires DC1/DC2. (Cas 2)

L'utilisation en ligne du DUME (cas 1) est fortement préconisée, mais le candidat peut répondre en candidature classique (cas 2)

Conformément à l'article R2143-13 du Code de la commande publique, les candidats n'ont plus l'obligation de fournir des documents justificatifs dès lors que l'acheteur peut les obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou un espace de stockage numérique, ou qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation.

Cas 1 : envoi d'une réponse électronique avec le formulaire Document Unique de Marché Européen (DUME)



En lieu et place des documents demandés, au titre de l'article R2143-3 du Code de la commande publique, le candidat pourra présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) conformément à l'article R2143.

Le **Document Unique de Marché Européen** est une déclaration sur l'honneur harmonisée et élaborée sur la base d'un formulaire type établi par la Commission européenne.

Seul le lauréat de la procédure de passation de marché sera invité à fournir les preuves originales.

En cas de groupement, si le DUME est utilisé, un DUME distinct pour chacune des entités du groupement devra être fourni.

Documents complémentaires de la candidature :

Le candidat doit joindre les documents de la candidature qui ne sont pas dans le formulaire DUME.

L'attention des candidats est portée, sur le risque d'exclusion de la procédure de marché en cas de fausses déclarations, non présentation des justificatifs, ou dissimulation d'informations.

Cas 2 Envoi réponse hors DUME

Le dossier de candidature contient :

- Lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants → formulaire DC1 ou équivalent (pièce n°1) ;
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- La copie du ou des jugements, s'il est en redressement judiciaire ;
- Les documents et renseignements demandés pour vérifier l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles du candidat → formulaire DC2 ou équivalent (pièce n°2) ;
- Le document intégré au DCE « accord de souscription à une plateforme de diffusion des attestations légales en cas d'attribution » ;

Chaque candidat ou membre du groupement candidat aura à produire un dossier complet comprenant impérativement les pièces suivantes :

PIECE n°1 (formulaire DC1 ou équivalent ; attestation sur l'honneur sur papier libre) : Lettre de candidature intégrant déclarations, certificats et attestations prévus à l'article R2143-3 du Code de la commande publique. **En cas de candidature groupée, il est recommandé de renseigner un seul formulaire DC1.** Chaque membre du groupement peut, toutefois, remplir un formulaire DC1 : le dossier de candidature sera alors constitué d'autant de formulaires DC1 que de membres du groupement. Dans ce cas, il appartient à chacun des membres de renseigner, de manière identique, les rubriques qui concernent le groupement dans son ensemble, notamment celle relative à la désignation du mandataire (rubrique G).

PIECE n°2 (formulaire DC2 ou équivalent) intégrant :

- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités financières du candidat ou groupement
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
 - Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles et techniques du candidat individuel ou groupement
 - Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Conformément au règlement d'exécution (UE 2016/7) de la Commission européenne du 5 janvier 2016, l'attention des candidats est portée, sur le risque d'exclusion de la procédure de marché en cas de fausses déclarations, non présentation des justificatifs, ou dissimulation d'informations.

➤ **B) Documents relatifs à l'offre**

Il est porté à l'attention des candidats qu'un acte d'engagement n'est plus requis par l'acheteur lors du dépôt de son offre. Ce n'est qu'au stade de l'attribution qu'un formulaire d'engagement ATTRI1 sera transmis pour signature à l'attributaire du marché.

Au moment de la signature de l'ATTRI1, l'attributaire joint le pouvoir habilitant le signataire. En cas de groupement, l'ATTRI1 devra être signé par tous les membres du groupement si le mandataire n'est pas habilité à signer seul l'offre.

1. Le « tableau de réponse » de l'offre financière complété par l'entreprise candidate sous forme d'un fichier .cry. Le candidat transmettra son bordereau de prix unitaire sur le catalogue électronique des besoins mis à sa disposition par le Pouvoir Adjudicateur (fichier format CMP) - Cf. annexe 4 au RC « Annexe 4 : RC_Annexe 4 _ Notice_cerbere_V3 » ; **ainsi que la version pdf et excel provenant du fichier « .cry » ; à remettre obligatoirement**

Le candidat peut proposer dans le bordereau de prix :

- une remise sur prix tarif
- des ristournes ou remises contractuelles (dites RFA) suivant les modalités qu'il fixe.
(ristournes sur chiffre d'affaires annuel, remise sur quantité commandée, unités gratuites ...)

2. Pour tous les lots, la fourniture du marquage CE (MMD à défaut) et les fiches techniques du dispositif médical objet de la présente consultation, en version dématérialisée ; **à remettre obligatoirement**
3. Les spécimens et Les échantillons (voir article 9 du présent RC) **à remettre obligatoirement** ;
4. La fiche « Renseignement fournisseur » ;
5. Le questionnaire « Prestations du fournisseur » **à compléter et remettre obligatoirement**
6. Le relevé d'identité bancaire ;
7. La proposition de réduction du délai de paiement ;
8. Le questionnaire RSE **à compléter et remettre obligatoirement**
9. L'annexe mémoire technique **à compléter et remettre obligatoirement**
10. L'annexe données volumétries annexe 2 du CCTP (à remettre au moment de la notification)

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue à l'article 6 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), ils devront le préciser à l'acte d'engagement.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le présent règlement de la consultation.

- La sélection des candidatures est effectuée selon l'article R2144-3 du Code de la commande publique ; le jugement des offres sera réalisé dans les conditions prévues aux articles R2152-1 à R2152-7 du Code de la commande publique.

6.1 – Examen de la candidature

Si un candidat se trouve dans un cas d'exclusion ou ne satisfait pas aux conditions de participation fixées dans le présent règlement de la consultation, ou produit de faux documents ou renseignement, sa candidature est déclarée irrecevable.

6.2 – Examen des offres

Les critères intervenants pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

POUR TOUS LES LOTS SAUF 8, 9, 10, 11, 20 et 21

1. TECHNIQUE	Pondération : 50 %	Détails pondération : - 90 % « qualité technique ». Le critère sera jugé notamment au regard de la qualité et la performance du dispositif (facilité d'utilisation, ergonomie, confort du patient, adéquation du produit au regard des indications, sécurité d'utilisation pour le soignant et le patient, ...) et de la qualité du conditionnement (ergonomie, informations claires sur les dimensions, traçabilité...). - 10 % sur la prestation fournisseur. Le critère sera jugé au regard des informations que le candidat indiquera dans l'annexe « Prestations du fournisseur » Pour les lots et sous-lots libellés « PROPOSER TOUTE LA GAMME » ou « PROPOSER L'ENSEMBLE DE LA GAMME » : L'étendue de gamme du candidat sera prise en compte dans l'évaluation technique de l'offre.
2. ECONOMIQUE	Pondération : 40%	Détails pondération : Le critère sera jugé sur la base des prix unitaires proposés dans l'offre du candidat
3. ENVIRONNEMENTAL	Pondération : 10%	Détails pondération : Le critère sera jugé sur la base du questionnaire rempli par les candidats « Annexe RSE »

POUR LES LOTS 8, 9, 10, 11, 20 et 21

1. TECHNIQUE	Pondération : 65%	Détails pondération :
--------------	-------------------	-----------------------

		- 90% « qualité technique ». Le critère sera jugé notamment au regard de la qualité et la performance du dispositif (facilité d'utilisation, ergonomie, confort du patient, adéquation du produit au regard des indications, sécurité d'utilisation pour le soignant et le patient, ...) et de la qualité du conditionnement (ergonomie, informations claires sur les dimensions, traçabilité...). - 10 % sur la prestation fournisseur. Le critère sera jugé au regard des informations que le candidat indiquera dans l'annexe « Prestations du fournisseur » Pour les lots et sous-lots libellés « PROPOSER TOUTE LA GAMME » ou « PROPOSER L'ENSEMBLE DE LA GAMME : L'étendue de gamme du candidat sera prise en compte dans l'évaluation technique de l'offre.
2. ECONOMIQUE	Pondération : 35%	Détails pondération : Le critère sera jugé sur la base des prix unitaires proposés dans l'offre du candidat

Pour les lots et sous-lots libellés « PROPOSER L'ENSEMBLE DE LA GAMME » : L'étendue de gamme du candidat sera prise en compte dans l'évaluation technique de l'offre.

Pour le « critère technique » : ce dernier fera l'objet d'un jugement, à travers des essais sur table, par un comité d'experts composé de personnels soignants. Il est notamment précisé que si le comité d'experts estime que le dispositif n'apporte pas toutes les garanties de sécurité l'offre sera déclarée comme non conforme (plicature, armature qui se déroule, déconnexion, manque d'étanchéité...). Le critère technique est aussi évalué au regard de l'annexe P26_034 _Mémoire technique».

(Les candidats répondants aux lots :- des sondes d'intubation endotrachéales "SET" (LOT 03 à 12) - des filtres (LOT 23 à 25) - des aspirateurs de mucosités (LOT 31 à 35) rempliront également les onglets du mémoire technique)

En outre les HCL se réserve la possibilité de procéder à des essais en service si les essais sur table ne permettent pas d'arrêter un choix. A ce titre, il pourra être demandé des échantillons supplémentaires.

A défaut, il pour être juger également selon la fiche technique.

6.3 – Attribution

6. 3. 1 – Jugement des offres et informations des soumissionnaires évincés

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution visés au point 6.2.

Les soumissionnaires dont l'offre n'aura pas été retenue en seront informés.

6. 3. 2 – Documents à fournir par l'attributaire avant la signature du marché

Le candidat dont l'offre est retenue en est informé par échange dématérialisé sur le profil acheteur (via le document NOTI1).

Dans le délai indiqué dans le courrier susvisé, l'attributaire devra impérativement fournir avant la signature du marché les documents suivants (NOTI1) :

- Un numéro unique d'identification délivré par l'INSEE
 - Une attestation de régularité sociale URSSAF datant de moins de 6 mois (déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions (articles D8222-5 du code du travail ou D8222-7 pour un candidat établi à l'étranger)
 - Une attestation de régularité fiscale datant de moins de 3 mois
 - Le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers employés par le titulaire datant au moins de l'année civile en cours et à jour (articles D8254-2 à D8254-5 du code du travail)
-
- Pour les entreprises établies à l'étranger, la copie de la déclaration de détachement de salariés étrangers et la désignation du représentant de l'entreprise sur le territoire national (article R1263-12 du code du travail). Ces pièces sont à fournir avant le détachement des salariés concernés.
 - Le formulaire d'engagement ATTRI1 à signer électroniquement, en pdf. L'attributaire joint le pouvoir habilitant le signataire. En cas de groupement, l'ATTRI1 devra être signé par tous les membres du groupement si le mandataire n'est pas habilité à signer seul l'offre.

Pour le renouvellement et la simplification de la transmission des documents administratifs tout en préservant leur sécurisation, les Hospices Civils de Lyon ont sélectionné un tiers de confiance : **attestationlegale.fr** –Tél : 04 72 38 32 58

Le document intégré au DCE « EXE_Att Legales_Nomfournisseur » présente ce dispositif.



6. 3. 3 – Signature individuelle des fichiers par l'attributaire

L'attributaire doit signer individuellement l'Acte d'engagement au moyen de son certificat de signature électronique.

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

Cas 1: le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État.
Dans ce cas, le soumissionnaire est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information.

Cas 2 : lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PadES ;
 - Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.
- Dans ce cas, le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment le lien sur lequel la signature peut être vérifiée, avec une notice d'explication de préférence en français.

Les Hospices Civils de Lyon souhaitent attirer l'attention des soumissionnaires sur le fait que s'il y a modification du document après signature, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.

Article 7 : Remise des plis par voie dématérialisée – Certificat électronique de signature

✉ Les candidats doivent OBLIGATOIREMENT répondre par voie dématérialisée ✉

Les opérateurs économiques remettront leur candidature et leur offre exclusivement sur le profil acheteur suivant : <https://www.marches-publics.gouv.fr> avant la date et l'heure limite de réception des offres.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. Seules les dates et heures reprises par cet accusé de réception et générées par le dispositif d'horodatage de la plateforme d'acheteur font foi pour le traitement de la procédure.

Aucune autre forme de transmission par voie électronique (par exemple, par courrier électronique) ne sera acceptée. Les fichiers doivent contenir la candidature et l'offre.

Pour les modalités pratiques de constitution et de transmission des plis par voie électronique, le prestataire devra se conformer aux dispositions indiquées dans la note de procédure figurant en annexe du règlement de consultation.

REMISE D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE

Le candidat dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde **de sa réponse par voie dématérialisée**.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde ».

Cette copie sera transmise sous pli scellé et comportera obligatoirement les N° et objet de la consultation et la mention lisible « Copie de sauvegarde » à l'adresse suivante :

Direction des Achats
Rez de chaussée
45 Rue Villon
69008 LYON - Adresse postale : CS 48283 69373 LYON CEDEX 08

Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés et le lundi de Pentecôte) de :
8 heures 30 à 12 heures 00

Le candidat doit faire parvenir cette copie de sauvegarde dans les délais impartis, à savoir, la date limite de réception des offres.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants:

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée;
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée ;

Il sera alors procédé à l'ouverture de la copie de sauvegarde, **sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais impartis.**

Article 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pendant la phase de consultation, les candidats doivent faire parvenir leurs questions éventuelles et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques six (6) jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande dix (10) jours maximum avant la date limite fixée pour la réception des offres (hors cas d'application de l'article 3 du présent Règlement : modification de détail apportée par le pouvoir adjudicateur).

Les demandes adressées par tout autre moyen (en particulier via des adresses mails nominatives ou par télécopies) ne seront pas prises en compte.

Renseignement(s) administratif(s) :

Direction des achats des Hospices Civils de Lyon
Cellule achats de produits de santé
57 rue Francisque Darcieux
69561 Saint Genis Laval Cedex

Renseignement(s) technique(s) :

Direction des achats des Hospices Civils de Lyon
Département achats de produits de santé
57 rue Francisque Darcieux
69 561 Saint Genis Laval Cedex
RUGGIERI MARGAUX

Article 9 : Spécimens et échantillons

Le candidat devra fournir, à l'appui de son offre, des spécimens et échantillons conformes et en nombre suffisant pour l'ensemble des lots. **Se référer au document «P26_034 – Annexe 3 CCTP spécimens échantillons ».**

Les spécimens et échantillons seront remis pour l'offre de base et les PSEF.

Les spécimens et échantillons sont fournis à titre gratuit.

L'absence de remise de spécimens et d'échantillons constituera un motif de rejet de la proposition du candidat.

Les spécimens et échantillons, accompagnés des fiches techniques devront être réceptionnés au plus tard aux date et heure indiquée en première page du présent RC

Le(s) colis contenant les échantillons et spécimens doivent indiquer l'intitulé de la consultation, la mention : « **SPECIMENS et ECHANTILLONS POUR LA FOURNITURE DE DISPOSITIFS MEDICAUX, STERILES OU NON-STERILES, UTILISES EN ANESTHESIE-REANIMATION-REEDUCATION DANS LE CADRE DE LA FONCTION RESPIRATOIRE.** » devra être lisiblement indiquée sur les différents colis.

Les spécimens et échantillons expédiés par la poste en recommandé ou remis par un transporteur de 8h30 à 12h00 seront adressés à l'adresse suivante :

SPECIMENS/ECHANTILLONS :

APPEL D'OFFRES P26_034 POUR LA FOURNITURE DE DISPOSITIFS MEDICAUX, STERILES OU NON-STERILES, UTILISES EN ANESTHESIE-REANIMATION-REEDUCATION DANS LE CADRE DE LA FONCTION RESPIRATOIRE.

49, rue Villon

Lyon Cedex 08

A l'attention de Mme OUILLON Sandrine

- Sera joint dans le colis, **un bordereau** à l'en-tête du candidat permettant l'identification des spécimens et échantillons reprenant les numéros des lots, les références, la désignation des articles et les quantités,
- Sera joint à l'offre, **un fichier .XLS** reprenant les informations du bon de livraison : numéros de lot de la consultation ; désignation commerciale ; quantité ; N° de lot ; date de péremption.

Tout au long du marché, le titulaire du marché devra livrer un produit conforme aux spécimens, qui pourra être conservé par la personne publique aux fins de contrôle de conformité.